

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**2 Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D2025-5-13**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 30

Votants : 33

**Objet : Cession gracieuse  
emprise foncière à  
commune Coulonges-sur-  
l'Autize**

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 06 mai à 20 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 30 Avril 2025

**Titulaires :** Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

**Pouvoirs :**

Monsieur BIRE Ludovic a donné pouvoir à Monsieur LEGERON Vincent  
Monsieur OLIVIER Pascal a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine  
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane

**Absent(s) :** Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur POUSSARD Yves

**Excusé(s) :** Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

**Secrétaire de Séance :** Madame Christiane BAILLY

Ce conseil se tient sans quorum en application de l'Article L2121-17du C.G.C.T. et fait suite à la Séance du 29 Avril 2025 annulée pour absence de quorum.

VU les statuts de la communauté de communes en vigueur ;  
VU la délibération de principe du 15 novembre 2022 ;

CONSIDERANT le projet d'aménagement sécuritaire projeté par la commune de Coulonges-sur-l'Autize le long de route de Saint-Pompain ;

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

Afin de sécuriser l'accès au collège et au service enfance-jeunesse, situés route de Saint-Pompain à Coulonges-sur-l'Autize, la commune de Coulonges-sur-l'Autize aménage un chemin piétonnier en bordure de cette route.

Pour réaliser ce projet, la commune a besoin de devenir propriétaire d'une emprise sur la parcelle AT528 appartenant à la communauté de communes. Une délibération de principe, prise par le conseil communautaire le 15 novembre 2022, accepte cette cession.

La délibération n°D\_2024\_8\_4 du 12 novembre 2024 a autorisé la cession de cette emprise dont la contenance était mesurée à hauteur de 161 m2. Après bornage, il apparaît que cette parcelle est d'une contenance de 238 m2.

Au regard de cette nouvelle étude, la commune sollicite donc une cession d'une emprise dont la contenance est recalculée à hauteur de 238 m<sup>2</sup> à titre gracieux. Le bornage, frais notariés, suppression des deux mâts d'éclairage, déplacement des coffrets et mise en place de la clôture sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité DE:**

- **CEDER** à titre gracieux à la commune de Coulonges-sur-l'Autize une emprise de 238 m<sup>2</sup> sur la parcelle AT528 située route de Saint-Pompain à Coulonges-sur-l'Autize.

**Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY

Emis le 06/05/2025  
Publié le  
Transmis en sous-préfecture le

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

